



## Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

**6482<sup>e</sup>** séance

Mercredi 16 février 2011, à 15 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Présidente :</i>	M <sup>me</sup> Viotti . . . . .	(Brésil)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud . . . . .	M. Sangqu
	Allemagne . . . . .	M. Berger
	Bosnie-Herzégovine . . . . .	M. Vukašinić
	Chine . . . . .	M. Li Bao dong
	Colombie . . . . .	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> DiCarlo
	Fédération de Russie . . . . .	M. Churkin
	France . . . . .	M. Bonne
	Gabon . . . . .	M. MOUNGARA MOUSSOTSI
	Inde . . . . .	M. Kumar
	Liban . . . . .	M <sup>me</sup> Ziade
	Nigéria . . . . .	M. Amieyeofori
	Portugal . . . . .	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Quarrey

### Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



*La séance est ouverte à 15 h 10.*

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**La situation en Côte d'Ivoire**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Conformément aux dispositions de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Côte d'Ivoire à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document [S/2011/75](#), qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par la France.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Bosnie-Herzégovine, Brésil, Chine, Colombie, France, Gabon, Allemagne, Inde, Liban, Nigéria, Portugal, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1968 (2011).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil reste saisi de la question.

*La séance est levée à 15 h 15.*